

REGLEMENT DU CONCOURS D'OBJETS DETOURNES 2018

Objet du concours :

Création d'un objet à partir d'un ou de plusieurs autres objets ou matériaux, avec attribution pour ce nouvel objet d'une nouvelle utilité (ex : une bouteille en plastique peut devenir un vase).

Après avoir été détournés, les objets utilisés ne devront plus être utiles comme tels dans leur fonction initiale.

L'utilité de l'objet détourné peut être seulement esthétique (objets de décoration).

Participants au concours :

Les enfants désirant s'inscrire au concours doivent s'inscrire en remplissant le bulletin d'inscription à retourner dès à présent, à :

- ✓ L'Assolidaire (les coordonnées sont sur le bulletin d'inscription),
- ✓ ou à leur établissement scolaire, qui fera le lien avec L'Assolidaire.
- ✓ ou à la mairie de Gerzat ou le SMEJ, qui fera le lien avec L'Assolidaire.

Catégories de participants :

- Elèves scolarisés en classe de CM1 et CM2
- Elèves scolarisés au collège.

Dépôt des objets créés et critères d'évaluation :

Les objets créés devront parvenir à L'Assolidaire avant le jour de la remise des prix, par le biais du groupe scolaire, ou de la mairie de Gerzat, ou en prenant contact directement avec L'Assolidaire, accompagnés d'une fiche descriptive spécifiant les caractéristiques de l'objet (matériaux utilisés, utilité...).

Les objets seront exposés lors de la manifestation organisée par L'Assolidaire dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable, qui se tient cette année encore du 30/05 au 05/06 ; l'exposition se fera à la mairie de Gerzat durant une quinzaine de jours à compter du 28/05/2018.

Ils seront examinés par le jury, composé de trois membres dont un(e) Président(e), sur les critères suivants :

- Originalité/créativité (5 points)
- Esthétique (5 points)
- Utilité (5 points)
- Difficulté de création (5 points)

Chaque catégorie comptera trois gagnants, qui se verront remettre :

- 1^{er} prix : une coupe et un certificat, ainsi qu'un abonnement d'un an au magazine Science et Vie Junior,
- deuxième et le troisième prix : une médaille et un certificat, ainsi qu'un abonnement au magazine Science et Vie Junior, d'une durée plus courte

En cas d'égalité, c'est le/la Président(e) du jury qui désignera le gagnant en prenant en compte en priorité la note moyenne la plus élevée du critère « originalité/créativité », puis si besoin celle du critère « utilité ».

Le résultat du concours sera annoncé au cours de la Semaine Européenne du Développement Durable, mercredi 30/05/2018, vers 17h00 (sur le lieu de l'exposition - mairie de Gerzat,).

Les objets créés seront restitués à la suite de la remise des prix, sur demande.

Chaque participant se verra remettre un prix dit de « consolation ».

Publications :

Un article sur le site www.lassolidaire.fr sera mis en ligne, et fera apparaître le nom des gagnants.

L'association L'Assolidaire s'engage à faire le nécessaire pour faire paraître un article dans le magazine Gerzat Info, qui citera le nom des gagnants du concours.